

COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL ET COMITE TECHNIQUE ILE DE FRANCE DES 6 ET 7 MAI 2020 CONCERNANT LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Quelques données chiffrées sur la situation de la DI Ile de France au 5 mai 2020 :

- Nombre d'agents présents dans les services : 218
 - Nombre d'agents en ASA : 546 dont 218 SURV
 - Nombre d'agents en télétravail : 331
 - Nombre d'agents à domicile pour fragilité : 100
 - Nombre d'agents malades COVID 19 (testés ou non) : 16
- Le DI souhaite privilégier le télétravail en ayant pour objectif à terme l'équipement de 850 agents sur 1224 en Ile de France. 400 ordinateurs portables et 100 ordinateurs fixes ont d'ailleurs été récemment commandés.
- Le télétravail est appelé à se développer, un nouveau décret est paru au journal officiel. Pour la branche surveillance, une réflexion est en cours. Lorsque le temps sera venu, L'USD FO a proposé l'organisation d'un groupe de travail en Ile de France dédié sur le thème du télétravail.
- **Pour L'USD FO, la mise en œuvre du télétravail doit être absolument cadrée**, la charge de travail adaptée et évaluée par rapport aux contraintes personnelles (respect du bornage horaires, droit à la déconnexion, logement parfois exigu en Ile de France sans possibilité de disposer d'une pièce pour travailler et cohabitation avec la cellule familiale).
- Si la possibilité d'utiliser son matériel personnel peut s'expliquer en situation ponctuelle et d'urgence, **notre organisation syndicale revendique la prise en charge du matériel informatique par l'administration dans le cadre du télétravail.**
- Sur la reprise d'activité, le DI insiste sur une nécessaire souplesse concernant l'amplitude des horaires d'arrivée et de départ des agents, afin d'éviter les engorgements aux heures de pointe, en particulier dans les transports en commun.

- Des aménagements horaires sont également possibles, tout en tenant compte de la continuité du service.

La reprise d'activité doit s'appuyer sur un retour mesuré et précautionneux du présentiel, le télétravail devant rester la position de travail privilégiée en OP-CO/ AG.

-Le DI rappelle que les agents doivent avoir connaissance de leur position administrative précise le 11 mai 2020. Un guide de la reprise d'activité est en cours de finalisation et sera distribué à l'ensemble des agents. Le redémarrage doit être progressif et maîtrisé, afin de préserver la santé et la sécurité des agents. La crise sanitaire a eu un impact psychologique certain sur les agents, il faut donc en tenir compte sur les conditions de reprise.

- Selon le DI, L'heure doit être à l'écoute et à la bienveillance vis à vis des situations individuelles des agents en terme de posture managériale. Les collectifs de travail et le lien social doivent être préservés.

- Concernant les agents en ASA pour pathologie médicale particulière, l'avis du médecin de prévention est systématiquement requis, avant toute reprise d'activité.

Pour l'hygiène et la sécurité des locaux professionnels, il est prévu une décontamination progressive de tous les sites par le procédé de nébulisation.

- Un avenant aux contrats des sociétés de ménage prévoit un nettoyage et une désinfection appuyée des points de contact (digicodes, poignées de portes et interrupteurs). Des devis pour l'achat de contenants spécifiques afin de jeter les EPI utilisés ont également été réalisés le PLI de la DI IDF.

- Concernant les EPI et plus particulièrement les masques, le DI estime que le stock devrait permettre de tenir jusqu'à la fin du mois de mai. L'objectif cible est la dotation de 3 à 4 masques par jour pour les agents en situation de contrôle.

Ce sont les préfets de département qui allouent à chaque administration un certain nombre de masques, en fonction de l'expression des besoins.

Le DI indique aussi que les agents prenant les transports en commun ou venant en vélo ou à pied sur leur lieu de travail auront la possibilité de demander des masques, via leur chef de service. Il s'agissait d'une demande forte de L'USD FO.

- Concernant la restauration collective, elle va recommencer progressivement avec le nécessaire respect des mesures barrières.

- Concernant la BSITM, outre des questionnements relatifs à l'entretien et la maintenance du système de climatisation, une reprise progressive du trafic EUROSTAR est prévue avec 2 trains par jour à compter du 11 mai.

- La situation des agents stagiaires en Ile de France est également évoquée avec le chef de la GRH Ile de France. Compte-tenu du contexte particulier, il nous est indiqué que l'administration fera preuve d'attention et de bienveillance pour l'évaluation (le chef de la GRH estime notamment qu'il faut relativiser l'importance du rapport de stage en raison des conditions très particulières de réalisation du stage dans les services).

- Le DI évoque aussi la dernière note du bureau RH1 de la DG sur la mise en œuvre de l'ordonnance congés et ARTT du 15 avril 2020 qui sera déclinée dans les services.

L'USD FO condamne une nouvelle fois cette ordonnance scélérate qui va provoquer une surcharge de travail à la fois pour les chefs de services et le service GRH de la DI. Certains de nos décideurs politiques sont vraiment «hors sol» pour sortir une telle usine à gaz en méprisant les personnels.



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

FORCE OUVRIÈRE

Dans ce contexte, prenez soin de vous et n'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté.

**LES REPRESENTANTS USD FO Ile de France : Jean-François RENON
et Philippe MATHIEU**



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

FORCE OUVRIÈRE



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

FORCE OUVRIÈRE

LES REPRESENTANTS DE L'USD FO AU CTSD ILE DE FRANCE